



# RAPPORT NARRATIF FINAL

---



Organisation Internationale  
pour les Migrations



ASSOCIATION TON



## **TABLE DES MATIERES**

LISTE DES ACRONYMES .....	3
1. DESCRIPTION .....	4
2. ASSESSMENT OF IMPLEMENTATION OF PROJECT ACTIVITIES .....	5
2.1. Executive summary of the project .....	5
2.2. Résultats et Activités .....	6
A. Résultats.....	6
B. Activités.....	7
2.3. Décrivez si l'action se poursuivra après que le soutien de l'action ACP UE a pris fin. Existe-t-il des activités de suivi envisagées? Qu'est ce qui assurera la durabilité de l'Action? .....	9
2.4. Expliquer comment l'Action a intégré des questions intersectorielles telles que la promotion des droits de l'homme, l'égalité des sexes, la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'enfant et les peuples autochtones, la durabilité environnementale et la lutte contre le VIH / sida (s'il existe une forte prévalence dans le pays / Région).....	10
- 48% des personnes informées et sensibilisés sur leurs droits et devoirs en matière de migration dans les zones de départ sont des femmes;.....	10
2.5. Comment et par qui les activités ont-elles été surveillées / évaluées? Veuillez résumer les résultats des commentaires reçus des bénéficiaires et des autres .....	11
2.6. Quelle a été votre organisation ou un acteur impliqué dans le projet tiré du projet et comment cet apprentissage a-t-il été utilisé et diffusé?.....	11
2.7. Veuillez énumérer tous les documents (et le nombre de copies) produits pendant le projet quel que soit le format (veuillez joindre une copie de chaque article, sauf si vous l'avez déjà fait dans le passé). Indiquez comment les articles produits sont distribués et à qui.....	11
2.8. Comment évaluez-vous la perception du projet par les bénéficiaires? .....	11
2.9. Comment évalueriez-vous la relation entre votre organisation et les autorités de l'État dans les pays visés? Comment cette relation a-t-elle affecté le Projet?.....	12
2.10. Le cas échéant, décrivez votre relation avec toute autre organisation impliquée dans la mise en œuvre de l'Action: .....	12
2.11. Le cas échéant, décrivez tous les liens et synergies que vous avez développés avec d'autres actions existantes .....	12
2.12. Comment évaluez-vous la coopération avec les services de l'OIM? .....	12
3. VISIBILITÉ .....	13
4. EMBLEMES DES DOCUMENTS, DES DOCUMENTS COMPTABLES ET JUSTIFICATIFS .....	13

## **LISTE DES ACRONYMES**

**IEC/CCC:** *Information Education Communication/ Communication pour un Changement de Comportement*

**ACP :** *Afrique Caraïbes Pacifique*

**OIM :** Organisation Internationale pour les Migrations

**ONG :** Organisation Non Gouvernementale

**OSC:** *Organisation de la Société Civile*

**U E :** Union Européenne

## 1. DESCRIPTION

- 1.1. Nom du coordonnateur du projet: SOMMANDE. K. L. Issaka
- 1.2. Nom et titre de la personne contact: SOMMANDE. K. L. Issaka
- 1.3. Titre du projet: Projet de Promotion et de Protection des Droits des Migrants
- 1.4. Numéro de référence:
- 1.5. Date de démarrage et date de fin du projet: Septembre 2016 à Février 2017
- 1.6. Période couverte par le rapport: 1<sup>er</sup> Septembre 2016 au 28 février 2017
- 1.7. Pays ou région cible : Burkina Faso (Cascades, Hauts Bassins, Centre et Centre Est)
- 1.8. Bénéficiaires finaux et/ou groupe cible<sup>1</sup> (si différent) (incluant nombre de femmes et d'hommes):
- 1.9. Pays ou les activités ont été réalisées (si différent de 1.6):

---

<sup>1</sup> ““Target groups”” are the groups/entities who will be directly positively affected by the project and ““final beneficiaries”” are those who will benefit from the project in the long term at the level of the society or sector at large.

## 2. ASSESSMENT OF IMPLEMENTATION OF PROJECT ACTIVITIES

### 2.1. Executive summary of the project

Le projet « *promotion et de protection des droits des migrants* » a été réalisé par l'association Ton avec le soutien technique et financier de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et l'Union Européenne dans la période de Septembre 2016 à Février 2017

La zone d'intervention du projet a été circonscrite à la province de la Comoé, du Houet, du Kéné Dougou, du Kadiogo et du Boulougou.

Le projet qui a pour but principal de promouvoir et protéger les droits fondamentaux des personnes en situation de migration, a été mis en œuvre suivant une approche participative fondée sur le faire – faire à travers le transfert de connaissances et de compétences aux acteurs bénéficiaires que sont les victimes d'expulsions, les candidats à la migration et les acteurs impliqués dans la prise en charge des migrants.

Les activités réalisées avec l'implication des OSC, services techniques et autorités locales ont concouru principalement à :

- l'amélioration des connaissances des populations sur les textes juridiques relatifs à la migration,
- le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la prise en charge et l'accueil des migrants,
- la réinsertion socioéconomique des femmes et des enfants victimes d'expulsion.

Les parties prenantes au projet sont principalement ;

- L'association Ton : promoteur et porteur du projet
- Les associations partenaires de Ton qui ont été les relais dans les zones d'intervention du projet
- Les migrants de retour, notamment les femmes et les enfants qui sont les principaux bénéficiaires
- Les services techniques et les OSC locales impliqués dans l'accueil et la prise en charge des migrants : forces de sécurité aux postes frontières, service de l'action sociale, association de défense et de protection des migrants, etc.
- Les autorités politiques, coutumières et religieuses locales pour l'appui à l'information et la sensibilisation des populations
- La population en générale, notamment en zone rurale, qui est pourvoyeuse de migrants.

- ***En référence au cadre logique décrit le niveau d'atteinte des résultats sur les bénéficiaires finaux or groupe cible et la situation dans le pays ou région.***

Les indicateurs de succès démontrent que le niveau d'atteinte des résultats est plus que satisfaisant. Au titre des acquis on note que :

- **Plus de 78 000 personnes dont 48% de femmes** dans les zones de départ ont été informées et sensibilisés sur leurs droits et devoirs en matière de migration ;
- **121 personnes ressources dont 23 femmes** impliquées dans la prise en charge et l'accueil des migrants (force de sécurité, action sociale, OSC) ont été renforcées pour une prise en charge convenable des migrants de retour.
- **43 victimes d'expulsion dont 20 femmes, 03 jeunes filles et 20 jeunes hommes** ont été soutenues au plan social et économique.

La mise en œuvre du projet a connu une forte implication des autorités locales (préfets, maires, religieux et coutumiers) et a contribué fortement à réduire le déficit d'informations fiables sur les textes et lois en matière de migration auprès des acteurs à la base dans les localités d'intervention. La formation aux métiers des adolescents et l'octroi de microcrédits aux femmes se sont révélés être des moyens efficaces pour accompagner efficacement la réinstallation des migrants de retour en situation de vulnérabilité. La mise en œuvre du projet a également accru la visibilité de l'association Ton et de ses partenaires (OIM, UE) au plan national.

- ***SVP indique toute modification apportée au cadre logique depuis le démarrage du projet et explique brièvement pourquoi?***

*Il n'y a pas eu de modification apportée au cadre logique*

## 2.2. Résultats et Activités

### A. Résultats

- **Résultats 1 : Les populations dans les zones de départ sont informées et sensibilisés sur leurs droits et devoirs en matière de migration**

Une campagne intensive d'information et de sensibilisation de proximité a permis d'améliorer les connaissances de plus de 78 000 personnes sur les dangers et risques liés à la migrations dans les provinces de la Comoé, du Houet, du Kéné Dougou, du Kadiogo et du Boulgou.

L'information et la sensibilisation des populations s'est faite à travers une diversité d'activités d'IEC / CCC (Causeries, Théâtres forum, Cinés débat, Emissions radio) qui ont permis de toucher aussi bien les grandes masses que les groupes spécifiques.

- **Résultat 2 : Les acteurs impliqués dans la prise en charge et l'accueil des migrants sont renforcés et compétents pour une prise en charge convenable des migrants de retour.**

Une série de quatre (04) sessions de formation sur les « instruments et mécanismes juridiques de protection et de promotion des droits des migrants » a permis de renforcer les

capacités des acteurs chargés de la prise en charge des migrants dans les localités d'intervention, à savoir Niangoloko, Orodara, Bobo – Dioulasso et Tenkodogo.

Cent vingt une (121) personnes dont vingt-trois (23) femmes ont pris part aux sessions de formation, parmi lesquelles on compte 14 agents des forces de sécurité, 20 agents de l'action sociale et 87 responsables d'organisation de la société civile.

I n d i c a t e u r s	
Nombre d'agents de sécurité renforcés	14 agents de police et de gendarmerie
Nombre d'agents des services de l'action sociale renforcés	20 agents dont 05 femmes
Nombre de responsables d'OSC locales et religieux, coutumiers et syndicats renforcés	87 personnes dont 18 femmes

Ce renforcement de capacités a permis aux acteurs formés de :

- mieux cerner le concept de migration et les notions assimilées,
- connaître les principaux instruments juridiques et mécanismes internationaux, régionaux et nationaux de promotion et de protection des droits des migrants ;
- s'approprier les droits essentiels et les obligations des migrants ;
- maîtriser les enjeux liés à la migration de retour ainsi que les procédures de réadmission.

Ils ont été ainsi outillés pour mieux aborder et gérer les questions migratoires en poursuivant notamment les activités d'information et de sensibilisation des populations dans leurs zones respectives.

### ■ **Résultat 3 : Les victimes d'expulsion sont soutenues au plan social et économique**

En matière d'appui à la réinsertion socioéconomique des migrants de retour l'intervention du projet a porté sur la formation aux métiers des adolescents et l'octroi de micro crédits aux femmes.

I n d i c a t e u r s	
Nombre d'adolescents formés au métier	20 jeunes dont 03 filles
Nombre de femmes bénéficiaires d'AGR	20 femmes

## B. Activités

### Activité 1.1.1. : L'information et la sensibilisation des acteurs

L'information et la sensibilisation des populations s'est faite à travers une diversité d'activités d'IEC / CCC qui ont permis de toucher aussi bien les grandes masses que les groupes spécifiques.

IL s'agit notamment de:

- **La réalisation d'émission radio sur les dangers liés à la migration irrégulière** : les émissions ont été réalisées et diffusés en français et en langues locales (Dioula et morée) via par les radios des localités d'intervention : Banfora (Radio Munyu et Teria) ; Orodara

(Voix du verger) ; Bobo (Savane FM) ; Tenkodogo (Horizon FM) ; Ouagadougou (WATT FM). On estime la cible atteinte par les messages à plus de 54 000 personnes.

- **La réalisation de théâtres forum sur les droits et devoirs des migrants et les dangers liés à la migration irrégulière** : Douze (12) théâtres forum ont permis de sensibiliser 5720 jeunes dont 2805 filles dans les localités de Banfora, Orodara, Bobo, Tenkodogo et Ouagadougou. Les théâtres forum ont connu une forte participation de jeunes à cause de leur double dimension ludo – éducative.
- **La réalisation de cinés – débats sur les droits des migrants et les dangers liés à la migration irrégulière** : A l'image des théâtres forum, les jeunes ont activement pris part aux cinés – débats avec une forte proportion de filles et de femmes. Une douzaine (12) de cinés – débats ont été organisés dans les localités d'intervention du projet et ont permis de toucher plus de 6000 personnes dont plus de 50% de femmes.
- **La réalisation de causeries éducatives sur les droits des migrants et les dangers liés à la migration irrégulière** : les causeries éducatives ont ciblé des groupes spécifiques notamment les responsables coutumiers et religieux, les leaders des jeunes et des femmes, les migrants de retour. Trois cent soixante (360) personnes dont soixante (60) femmes ont pris part à douze (12) causeries éducatives réalisées dans les zones d'intervention du projet.
- **La création et l'animation de « Boutiques d'Information sur les risques liés à la migration irrégulière » dans les zones frontalière et les zones de départs** : Cinq (05) kiosques ont été construits par les artisans ferrailleurs et sont installés dans les sites choisis. Ces kiosques sont équipés et dotés de documents que les personnes en situation de déplacement pourront consulter en permanence pour s'enquérir des informations nécessaires pour effectuer une migration dans les bonnes conditions, c'est à dire régulière et sécurisée. Mille cinq cent (1500) dépliants ont été produits pour servir de support d'information dans les kiosques.

### **Activité 1.1.2. : Le renforcement des capacités des acteurs**

Une série de quatre (04) sessions de formation sur les « instruments et mécanismes juridiques de protection et de promotion des droits des migrants » a permis de renforcer les capacités des acteurs chargés de la prise en charge des migrants dans les localités d'intervention, à savoir Niangoloko, Orodara, Bobo – Dioulasso et Ouagadougou.

Cent vingt une (121) personnes dont vingt-trois (23) femmes ont pris part aux sessions de formation, parmi lesquelles on compte 14 agents des forces de sécurité, 20 agents de l'action sociale et 87 responsables d'organisation de la société civile.



Les modules dispensés ont porté sur :

- le droit international de la migration,
- les droits et obligations essentiels du migrant,
- la migration de retour,
- la gestion de la migration au Burkina Faso.

Ce renforcement de capacités a permis aux acteurs formés de :

- mieux cerner le concept de migration et les notions assimilées,
- connaître les principaux instruments juridiques et mécanismes internationaux, régionaux et nationaux de promotion et de protection des droits des migrants ;
- s'approprier les droits essentiels et les obligations des migrants ;
- maîtriser les enjeux liés à la migration de retour ainsi que les procédures de réadmission.

Ils ont été ainsi outillés pour mieux aborder et gérer les questions migratoires en poursuivant notamment les activités d'information et de sensibilisation des populations dans leurs zones respectives.

### **Activité 1.1.3. : L'appui à la réinsertion socioéconomique des victimes d'expulsion**

En matière d'appui à la réinsertion socioéconomique des migrants de retour l'intervention du projet a porté sur la formation aux métiers des adolescents et l'octroi de micro crédits aux femmes.

Vint (20) jeunes dont trois (03) filles ont été installés dans des ateliers pour l'apprentissage de métiers dans les domaines de la mécanique, de la menuiserie et de la couture à Bobo, Orodara, Banfora et Niangoloko. Après la phase d'apprentissage, il serait plus efficient pour la pérennisation des acquis que ces jeunes soient accompagnés pour la création d'entreprise ou la recherche d'emploi.

Vint (20) femmes rapatriées principalement de la Lybie, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et du Mali ont bénéficié de micro- crédits individuels d'une valeur de 75 000 francs pour initier des activités génératrices de revenus. Les prêts consentis ont été investis dans le commerce (achat vente d'habit, collecte et commercialisation d'amendes de karité, commerce de légumes) et la transformation (préparation et vente de bière de mil ou dolo).

### **2.3. Décrivez si l'action se poursuivra après que le soutien de l'action ACP UE a pris fin. Existe-t-il des activités de suivi envisagées? Qu'est ce qui assurera la durabilité de l'Action?**

La durabilité du projet se fondera essentiellement sur l'appropriation de celui-ci par les bénéficiaires. L'appropriation du projet suppose une adhésion des bénéficiaires à la vision du projet et leur investissement dans la mise en œuvre des apprentissages reçus.

La formule retenue dans ce projet vise à rendre disponible en permanence des compétences capables de pérenniser les acquis du projet. C'est pourquoi les acteurs que sont les OSC locales, les agents de l'action sociale et les forces de sécurité ont été outillés pour poursuivre

les activités d'information et de sensibilisation dans leurs localités d'intervention même après la fin du projet.

Par ailleurs, l'implication des autorités locales (préfets et maires) est un facteur essentiel pour la pérennité des acquis, notamment à travers la prise en compte des questions migratoires dans les plans locaux de développement.

Les boutiques d'animation sur la migration seront des canaux permanents pour informer les candidats à la migration sur les dispositions à prendre pour effectuer une migration en bon ordre.

Dans tous les cas, les changements de comportement opérés à travers les actions d'information, de sensibilisation et de formation amèneront les bénéficiaires à comprendre le bien-fondé de l'action et à s'y investir.

#### **2.4. Expliquer comment l'Action a intégré des questions intersectorielles telles que la promotion des droits de l'homme, l'égalité des sexes, la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'enfant et les peuples autochtones, la durabilité environnementale et la lutte contre le VIH / sida (s'il existe une forte prévalence dans le pays / Région)**

##### **▲ La promotion des droits de l'homme**

L'approche promue par le projet est basée sur les droits humains qui découlent de trois principes fondamentaux : l'universalité et non-discrimination, la responsabilité et la participation.

- L'universalité et la non-discrimination est promue à travers la défense des droits fondamentaux des migrants et la protection des personnes vulnérables (femmes et jeunes)
- La responsabilité : Ce principe est fondé sur le fait que la communauté reconnaît les droits des bénéficiaires et les assume. C'est pourquoi, les responsables locaux (chefs coutumiers et religieux, CVD, responsables d'organisation, parents) ont été impliqués dans le projet. Les actions d'information et de sensibilisation visent à les amener à s'engager pour la promotion et la protection des droits des migrants.
- La participation : C'est le principe qui veut que les bénéficiaires soient autonomes et réclament leurs droits. Dans le cadre du présent projet des actions d'information et de sensibilisation des populations ont initiées dans le but de susciter une prise de conscience et un engagement de la promotion et de la protection des droits des migrants.

##### **▲ La prise en compte du genre**

La prise en compte du genre dans la mise en œuvre du projet est assurée à travers plusieurs dispositions et mesures :

- Plus de 50% des expulsés soutenus sont des femmes
- 48% des personnes informées et sensibilisés sur leurs droits et devoirs en matière de migration dans les zones de départ sont des femmes;
- 20% des acteurs renforcés sont des femmes.

## **2.5. Comment et par qui les activités ont-elles été surveillées / évaluées? Veuillez résumer les résultats des commentaires reçus des bénéficiaires et des autres**

Le suivi a été effectué au plan interne par l'équipe de coordination de l'association Ton (les rencontres périodiques, les sorties de supervision et la production des rapports) et au plan externe par l'OIM.

## **2.6. Quelle a été votre organisation ou un acteur impliqué dans le projet tiré du projet et comment cet apprentissage a-t-il été utilisé et diffusé?**

La mise en œuvre du projet conduit à tirer les enseignements et leçons suivants :

- La forte implication des autorités locales (préfets et maires) a apporté une caution morale qui a contribué fortement à la mobilisation sociale dans les localités d'intervention.
- Le déficit d'informations fiables sur la migration au sein des acteurs étatiques et civils chargés de la gestion des questions migratoires a démontré la pertinence et l'opportunité des formations réalisées.
- Les activités d'IEC / CCC ont été particulièrement saluées et appréciées par les populations notamment les responsables coutumières et religieux qui ont reconnu l'impact des migrations irrégulières et des rapatriements forcés sur le développement social et économique de leurs localités.
- La formation aux métiers des adolescents et l'octroi de microcrédits aux femmes se sont révélés être des moyens efficaces pour accompagner efficacement la réinstallation des migrants de retour en situation de vulnérabilité.

La mise en œuvre du projet a contribué à accroître la visibilité de l'association Ton au plan national

## **2.7. Veuillez énumérer tous les documents (et le nombre de copies) produits pendant le projet quel que soit le format (veuillez joindre une copie de chaque article, sauf si vous l'avez déjà fait dans le passé). Indiquez comment les articles produits sont distribués et à qui.**

*Après chaque atelier de formation, des cahiers de participant au nombre de 121 ont été produits et distribués aux participants.*

*Un rapport de formation est fourni après chaque formation. Au total quatre(04) rapports ont été fournis.*

## **2.8. Comment évaluez-vous la perception du projet par les bénéficiaires?**

Comme souligné ci haut, au cours de la mise en œuvre du projet, les informations reçues auprès des différents bénéficiaires aux activités du projet (formations, renforcement de capacités, appui financier...) tous témoignent du bien fondé du projet.

Une dame, retournée de la Côte d'Ivoire et bénéficiaire d'un appui à l'installation disait ceci « **Depuis mon retour de la Côte d'Ivoire, c'était le désespoir total. Voila qu'avec ce projet, l'espoir renaît pour moi et au sein de ma famille** »

Un bénéficiaire/ participant à une séance de sensibilisation disait « **Aujourd'hui je comprends les raisons de certaines expulsions et les dangers de voyager sans documents** »

### **2.9. Comment évalueriez-vous la relation entre votre organisation et les autorités de l'État dans les pays visés? Comment cette relation a-t-elle affecté le Projet?**

La forte implication des autorités locales (préfets et maires) a apporté une caution morale qui a contribué fortement à la mobilisation sociale dans les localités d'intervention. Les autorités politiques, coutumières et religieuses locales ont apporté un appui pour l'information et la sensibilisation des populations.

### **2.10. Le cas échéant, décrivez votre relation avec toute autre organisation impliquée dans la mise en œuvre de l'Action:**

- Les bénéficiaires finaux et les groupes cibles : les bénéficiaires finaux et les groupes cibles ont participé à l'organisation et au succès de certaines activités telle-que les séances de sensibilisation ou certains ont fait des témoignages
- D'autres tiers impliqués (y compris d'autres donateurs, d'autres organismes gouvernementaux ou des unités gouvernementales locales, des ONG, etc.)

Les organisations de la société civile telle-que les associations Tié, SOS enfants et ARSI/W grâce à la bonne collaboration ont contribué au succès de certaines activités par la mobilisation sociale

Les communes des zones d'intervention du projet se sont fortement impliquées dans la mise en œuvre en rendant facile à l'accès et à l'information des populations. Elles ont aussi facilité l'octroi de terrain pour l'implantation des boutiques d'information.

### **2.11. Le cas échéant, décrivez tous les liens et synergies que vous avez développés avec d'autres actions existantes**

Dans les zones du projet, l'initiative était nouvelle, d'où l'inexistence d'autres actions antérieures. Mais il est bon de souligner que Ton travaillait avec ces acteurs sus-cités dans le domaine de la migration et la lutte contre la traite des enfants

### **2.12. Comment évaluez-vous la coopération avec les services de l'OIM?**

Ton doit une partie du succès de la mise en œuvre du projet au suivi/ accompagnement technique de OIM. En effet, les suivi à mi-parcours de l'OIM a permis de corriger à temps certaines difficultés.

### 3. VISIBILITÉ

Au cours de la mise en œuvre des activités, un travail a été fait pour rendre visible tout ce qui se faisait par la publication de certaines activités dans les journaux de la place (Observateur, Sidwaya, le Pays... et la presse audio et visuelle (Télé, radio) et aussi à travers les banderoles et dépliants.

---

**L'action de migration ACP UE pourrait souhaiter publier les résultats des actions. Avez-vous une objection à ce que ce rapport soit publié? Si oui, veuillez indiquer votre objection ici**

Pas d'objection en ce qui concerne le désir de publier. Cette initiative est le souhait de Ton car elle qu'on fasse connaître ce qu'elle fait et avec qui.

### 4. EMBLEMES DES DOCUMENTS, DES DOCUMENTS COMPTABLES ET JUSTIFICATIFS

---

Les documents comptables et d'autres documents tels que les bandes sonores et visuelles peuvent être consultés au siège de l'association Ton

Name of the contact person for the Action: SOMMANDE .K.L. Issaka

Signature: .....Location: Niangoloko

Date report due: 28 Février 2017 Date report sent: Avril 2017